

« CARTO Amiante, une initiative du BTP »

PREVENTICA

Paris, 22 juin 2017

Dominique PAYEN, Direction Technique, OPPBTP



Une initiative du BTP représenté par l'OPPBTP



Genèse du projet

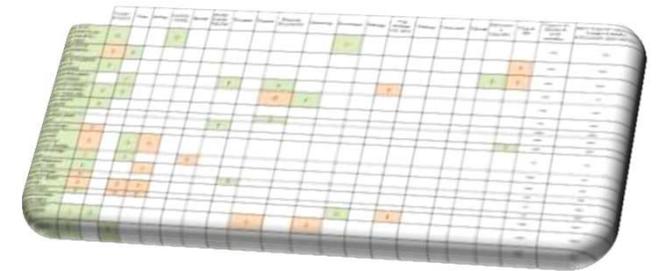
- **Résolution du Conseil du Comité National de l'OPPBTP du 5 juin 2012 :**
 - Etablir, dans le nouveau contexte réglementaire, une cartographie de l'empoussièremment en fibres d'amiante des processus de travail relevant de la SS4 couramment utilisés sur les chantiers du BTP,
 - Accompagner sa publication de conseils à caractère opérationnel.
- **Objectif général :** aider les entreprises du BTP relevant de la SS4 à procéder à l'évaluation de l'empoussièremment en fibres d'amiante du processus, obligation réglementaire introduite par le décret du 4 mai 2012.
 - Dresser une **cartographie des empoussièremments** constatés, base de données de référence utilisable par les entreprises relevant de la SS4 pour remplir leurs obligations réglementaires,
 - Accompagner les entreprises et leurs salariés, ainsi que les donneurs d'ordres, par des **conseils appropriés en matière de protection collective et individuelle.**

Les acteurs du projet

Selon la Convention de partenariat DGT/OPPBTP/INRS du 16/04/2014	
DGT/OPPBTP/INRS	Comité de pilotage : définition, accompagnement et promotion du projet Comité opérationnel : expertise, préparation des décisions Traitement statistique des données, cartographie des résultats associée de préconisations en matière de MPC et EPI, recommandations en matière de stratégie, de prélèvements et d'analyses
OPPBTP	Financement, organisation et réalisation du projet
FFB/GNA/Opérateur SNED	Coordination de la campagne de mesurages
FFB/CAPEB/FNTP/FSCOP BTP	Fourniture des chantiers
EUROFINS, ITGA, LAFP (ex-LEPI), PROTEC	Validation des stratégies d'échantillonnage, réalisation des prélèvements et des analyses
OPPBTP/CARSAT	Supervision des opérations sur chantiers

Périmètre CARTO

- Identification précise du périmètre en Comité Opérationnel à partir de :
 - Une série de MCA et une liste de techniques d'intervention courante du BTP,
 - Une appréciation partagée de la fréquence de cette combinaison et des impacts associés.
- Après consultations des OPs dans le cadre du Groupe Miroir Amiante, arrêt du périmètre par le Comité de Pilotage sur une liste de 42 situations prioritaires (couples matériau / technique)

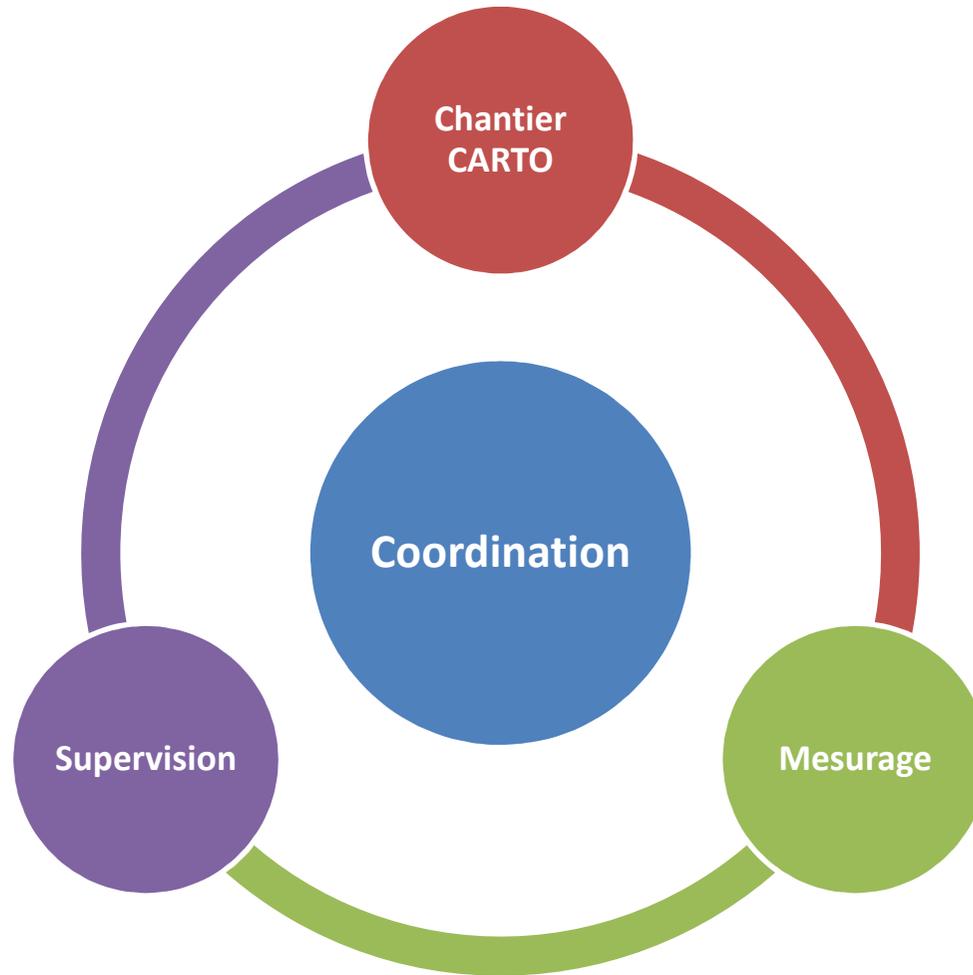


Protocole de mesurage CARTO



- Protocole de mesurage élaboré par le Comité Opérationnel du projet CARTO Amiante : la DGT, l'INRS, la CNAM-TS, expert indépendant et l'OPPBTP
- Adapté aux interventions de courtes durées, de faible ou fort empoussièrement
- Décrit :
 - Le mode opératoire de prélèvement (définitions, matériels et consommables, prélèvement)
 - Le mode opératoire de préparation et d'analyse des échantillons (préparation, analyse, résultats, exemples de situations)
- Avant le démarrage de la campagne, présentation du protocole aux organismes accrédités retenus dans le projet CARTO suite à un appel d'offre

La logistique CARTO



Comment participer ?

- **Démarche pour proposer un chantier :**
 - **Consulter le périmètre pour s'assurer que la situation proposée est éligible**
 - **Constituer un dossier de candidature (les prérequis) :**
diagnostic de repérage amiante, rapport d'analyse des matériaux, le mode opératoire de l'intervention
 - **Enregistrer votre dossier directement en ligne via l'outil CARTO amiante : www.projet-carto.fr**



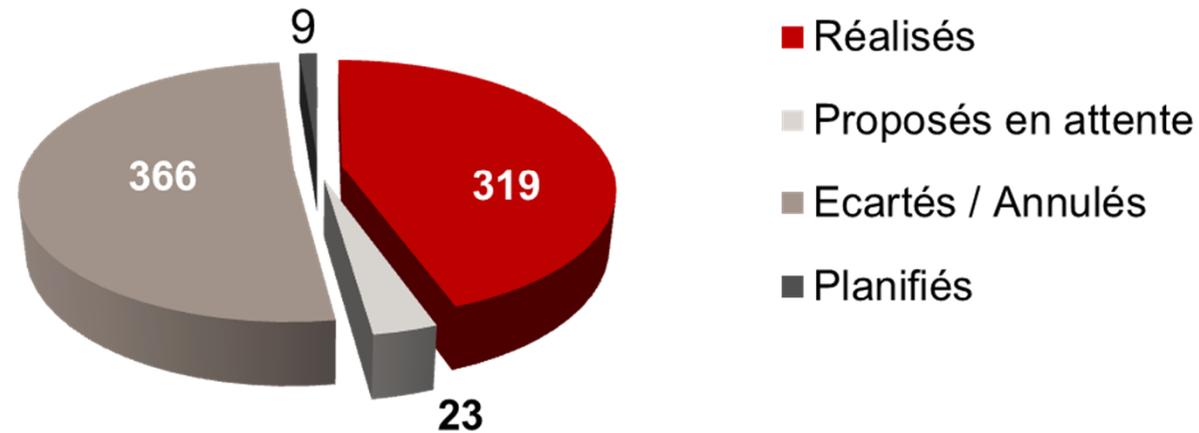
Etat d'avancement du projet au 07 06 2017

Tableau de bord

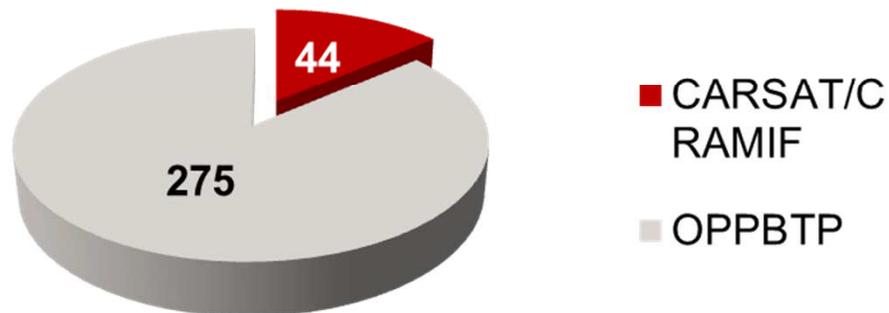


Au 07 06 17

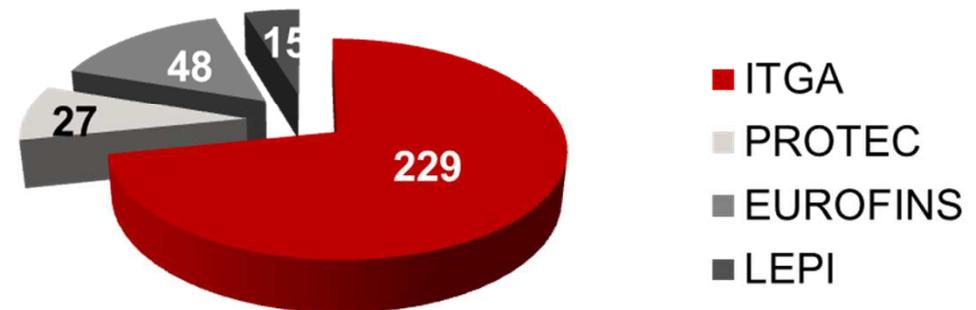
717 Candidatures



Répartition des chantiers réalisés par superviseur



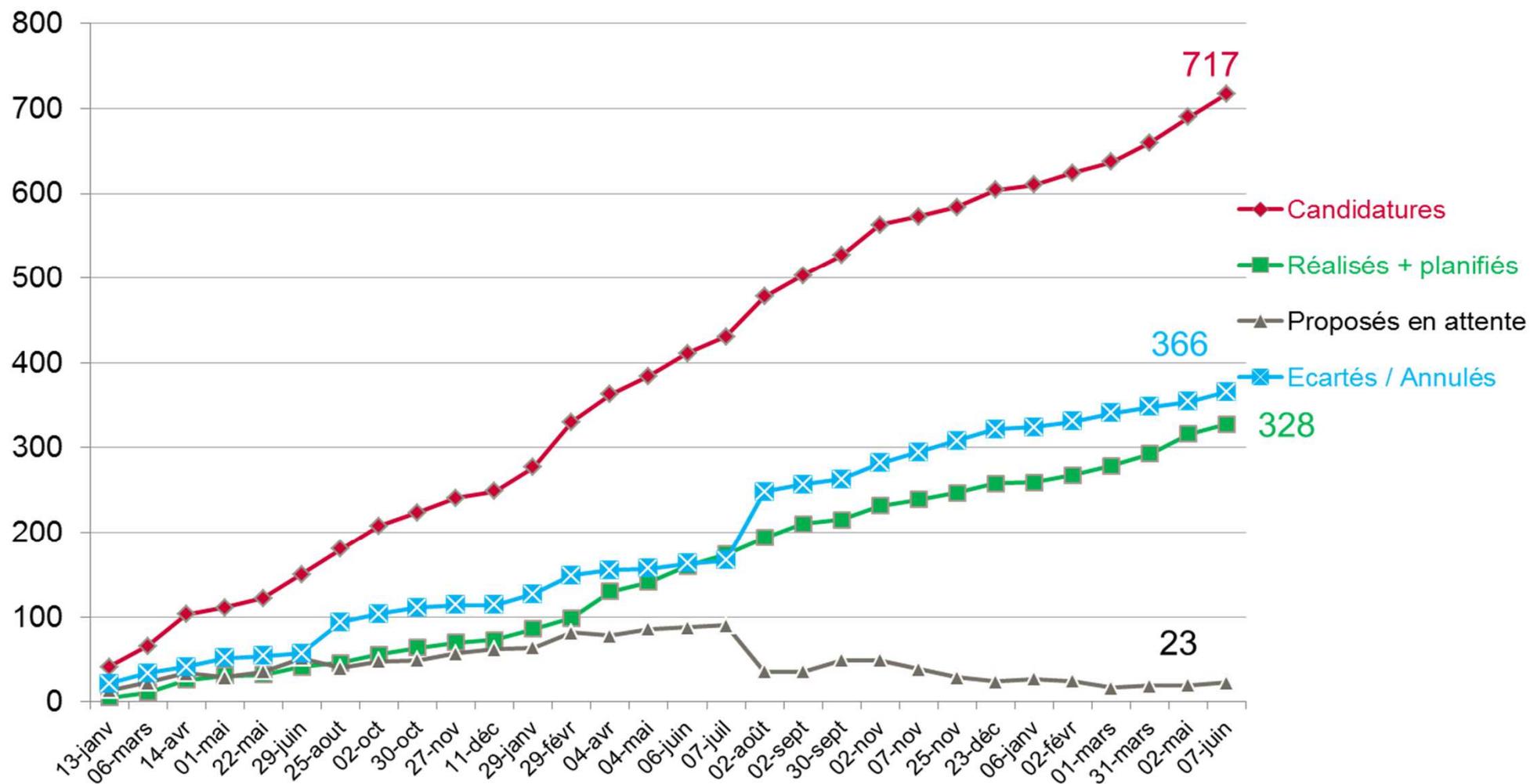
Répartition des chantiers réalisés par laboratoire



Etat d'avancement

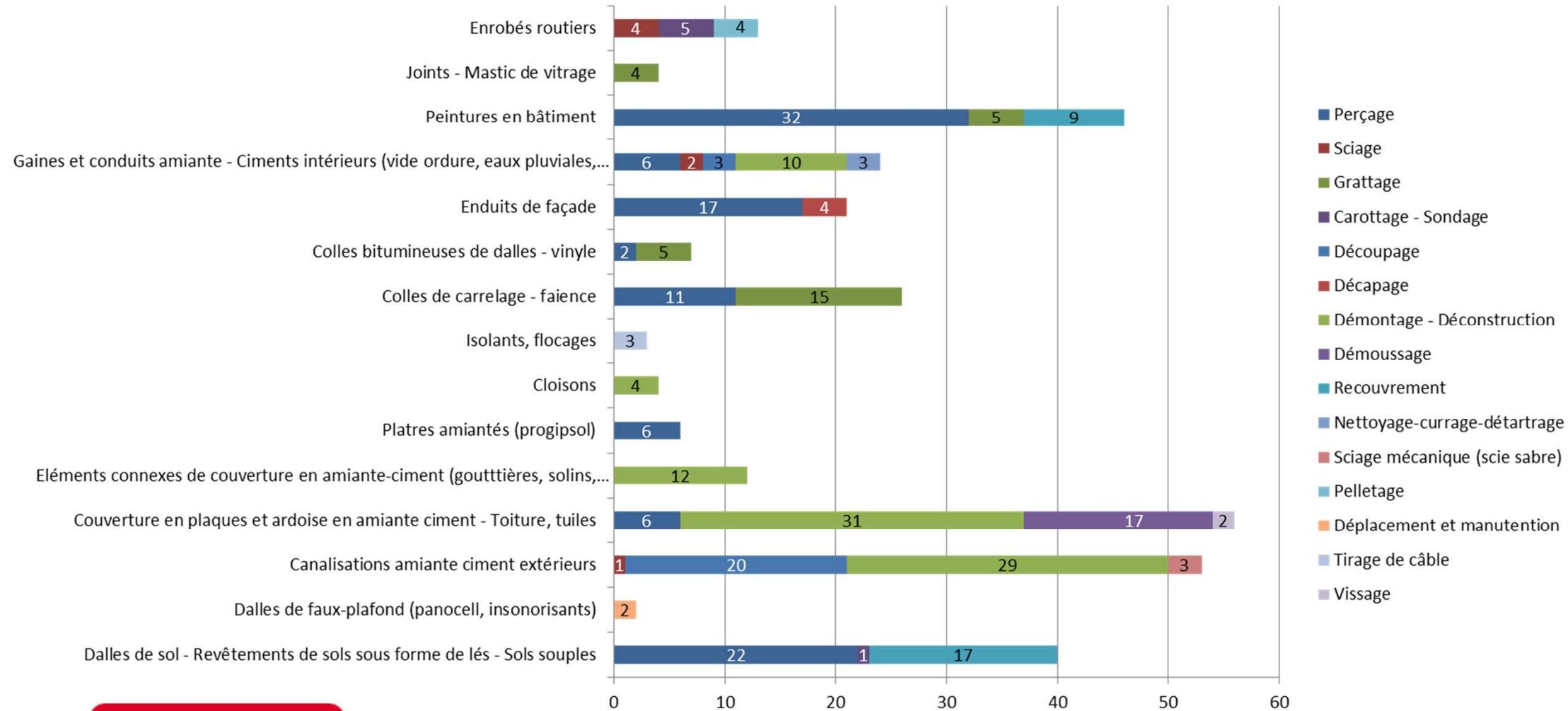


Au 07 06 17



Nombre de mesures par situation

Nombre de mesures par situation de travail



Perspectives

- Communication et publication, de concert avec nos partenaires la DGT et l'INRS, des premiers résultats du projet CARTO Amiante, assortis de synthèses et de préconisations
- Poursuite de la campagne de mesurage proprement dite dans un nouveau cadre à déterminer à l'issue d'une consultation des parties prenantes avec pour objectifs :
 - une surveillance des situations pour lesquelles le nombre de résultats est suffisant,
 - faire passer un message incitatif et continuer le recrutement des chantiers pour compléter les situations qui le nécessite,
 - prendre en compte les nouveautés techniques.